

LE JASEUR DES BOIS

Volume 38, NO 2



De gauche à droite : Louis-Joseph Roy, Directeur général, Me Roland Grand'Maison, Président d'assemblée et Pierre Lemieux, Président

Chères productrices, chers producteurs,

C'est avec fierté et humilité que je prends à nouveau la parole à titre de président réélu de votre Syndicat. J'aimerais tout d'abord saluer l'implication des productrices et producteurs qui ont participé à nos assemblées générales annuelles tenues le 14 mai dernier. La confiance que vous m'accordez une fois de plus représentée, à mes yeux, bien plus qu'un mandat renouvelé : c'est une reconnaissance du chemin parcouru ensemble et une invitation à poursuivre le travail avec la même détermination. Je la reçois avec toute la responsabilité qu'elle implique.

Ce troisième mandat s'ouvre sur une période difficile. La crise forestière que nous traversons continue de peser lourdement sur nos entreprises et sur nos familles. Devant les prix en chutes libres, la mise en marché collective des bois de sciage et de déroulage en Côte-du-Sud est d'autant plus une priorité absolue. Au stade actuel d'arbitrage de la convention de mise en marché, nous ne pouvons accepter que des manœuvres dilatoires privent les producteurs des outils auxquels ils ont droit.

Comme la majeure partie de la possibilité forestière de nos régions se trouve en forêt privée, le rôle des producteurs de bois dans le développement économique régional est appelé à prendre encore plus d'importance. Heureusement, des solutions existent déjà pour soutenir les propriétaires forestiers dans ce rôle ainsi que dans l'aménagement et l'occupation du territoire, même si leur mise en

œuvre pourrait être améliorée. Pensons notamment à l'application, par les municipalités, d'un taux de taxe foncière allégué pour la catégorie des immeubles forestiers, à un véritable accès au marché du carbone, et surtout, au respect du principe de résidualité.

La filière a connu d'importants changements au cours des dernières années. Plusieurs d'entre vous se souviennent encore des marchés dynamiques des pâtes et papiers, ou même de l'âge d'or du bois de chauffage, aujourd'hui révolu. Désormais, c'est le bois d'œuvre qui se place en tête de file. Dans ce contexte, il est difficilement acceptable que le prix du bois rond représente moins d'un pour cent du coût total d'une nouvelle maison. Cela ne laisse, par habitation, que quelques milliers de dollars à partager entre le producteur, le transporteur et l'entrepreneur. Pourtant, le Canada, en particulier le Québec et la Colombie-Britannique, dispose d'une capacité de production suffisante pour influencer l'ensemble de la filière nord-américaine. Quelles sont alors les raisons qui obligent les producteurs à composer avec d'aussi minces marges bénéficiaires ?

Dans ce contexte, le nouveau régime forestier du gouvernement du Québec a pour réponse de tenir compte des coûts de récolte en forêt et des coûts de production aux moulins dans le calcul du prix de la matière. Dans ce cas, invitons le ministère à tenir compte des coûts de production en forêt privée ! Autrement, le gouvernement garantit une réduction des parts de marché pour la forêt privée et accentue encore d'avantage son monopole.

Au-delà des batailles à mener, je souhaite que cette nouvelle année soit celle du rassemblement et de la persévérance. L'unité et la mobilisation dont vous faites preuve sont nos plus grandes forces. C'est en poursuivant d'agir ensemble que nous ferons face aux obstacles que nous avancerons les dossiers qui comptent.

Merci de votre confiance.

Pierre Lemieux, Président

DANS CE NUMÉRO

L'UPA et la PFPQ interpellent les partis politiques	2
Programme d'assurance pour propriétaires forestiers	3
Spécifications de production	4
Bois destinés aux marchés autres que sciage et déroulage	5
Bois destinés aux marchés de sciage et déroulage	6
Application Forair	10
Rapport des assemblées générales annuelles	12

Forêt privée : L'UPA et la FPFQ interpellent les partis politiques sur la concurrence déloyale de la forêt publique



De gauche à droite : Pierre Lemieux, Président SPBCS, André Roy, Président SPFSQ, Gaétan Boudreau, Président FPFQ et Martin Caron, Président UPA

Rivière-du-Loup, le 27 mai 2026 – Réunis en conférence de presse, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) interpellent aujourd'hui l'ensemble des partis politiques sur un enjeu qui mine l'environnement d'affaires des producteurs forestiers depuis trop longtemps : la mise en marché du bois des forêts publiques au détriment de celui des forêts privées. Pour les producteurs forestiers, le projet de loi n° 11 est la goutte qui fait déborder le vase. Déposé sans consultation préalable ni véritable discussion avec eux, ce projet de loi vient accentuer un déséquilibre déjà dénoncé par le milieu, et pénalise directement les producteurs en forêt privée.

Au Québec, les lots boisés de 162 900 propriétaires forestiers représentent 36 % de la possibilité forestière, mais à peine 23 % des approvisionnements de l'industrie forestière. Leurs activités de récolte et de transformation des bois génèrent des revenus de 4,7 G\$ dans la filière et soutiennent 24 300 emplois, mais ce pourrait être bien plus.

Ce projet de loi qu'entend adopter le gouvernement changera les règles d'attribution et de fixation du prix du bois de la forêt publique, rendant cette fibre artificiellement moins chère et tirant vers le bas les conditions de mise en marché du bois des forêts privées. Selon Gaétan Boudreau, président de la FPFQ, « on met les producteurs dans une situation impossible lorsqu'on leur demande de concurrencer le bois des forêts publiques qui est cédé à des prix dérisoires. Nous demandons une chose simple à l'État : qu'il vende son bois, pas qu'il le donne. Ce bois appartient à l'ensemble des Québécois ».

Si l'industrie forestière fait face à des défis bien réels, cela ne saurait justifier des décisions qui fragilisent davantage les producteurs en forêt privée. « À l'aube de la campagne électorale, l'UPA et la FPFQ offrent la chance aux partis politiques de

prendre position pour régler, une fois pour toutes, cet enjeu de mise en marché du bois où l'État, par les gestes qu'il pose et par sa position dominante, fait en sorte d'entrer en concurrence directe avec les producteurs en forêt privée. Les producteurs forestiers méritent des réponses claires », a déclaré Martin Caron, président général de l'UPA.

Depuis l'instauration du principe de résidualité du bois de la forêt publique dans les années 80 (qui prévoit que le bois public doit compléter, et non concurrencer, celui des forêts privées), les gouvernements se sont succédé sans jamais offrir de solutions concrètes permettant de prioriser l'achat du bois de dizaines de milliers de producteurs et ainsi garantir la stabilité de leurs marchés.

À cela s'ajoutent un environnement réglementaire de plus en plus complexe et une crise forestière qui tire son origine de la gestion étatique des forêts publiques, ce qui est décrié par les Américains. Les producteurs forestiers font les frais de ces trois responsabilités qui incombent à l'État, sans toutefois bénéficier d'un soutien adéquat du gouvernement.

La sortie de crise est pourtant à portée de main. Elle passe par une priorisation de l'achat de bois en forêt privée, un jumelage plus adéquat de l'offre de bois avec la forêt publique et des conditions de mise en marché garanties en forêt privée. « C'est ce qui stabilisera enfin le revenu des producteurs et redonnera à la forêt privée la place qui lui revient. C'est une question d'équité. Les producteurs forestiers attendent toujours ; il revient maintenant à chaque parti politique de s'engager noir sur blanc », a souligné André Roy, premier vice-président de la FPFQ.

« Les producteurs forestiers demandent plus que des intentions : ils veulent des engagements clairs. Les partis doivent dire s'ils sont prêts à prioriser réellement le bois de la forêt privée, à protéger les marchés, à soutenir les producteurs dans la crise actuelle et à réduire le fardeau réglementaire. Nous poserons les bonnes questions, et les réponses seront rendues publiques », a déclaré Pierre Lemieux, deuxième vice-président de la FPFQ.

L'UPA et la FPFQ adresseront donc un questionnaire commun à toutes les formations politiques. Ils entendent en faire un enjeu incontournable de la prochaine campagne et se souviendront des réponses reçues des partis une fois aux urnes.

Source :



Programme d'assurance pour propriétaires forestiers

Charles-Philippe Tremblay-Bégin
Conseiller aux communications et relations publiques
Fédération des producteurs forestiers du Québec

Longueuil, le 20 mai 2026 — Les Propriétaires forestiers du Canada (PFC), en association avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), ont officiellement désigné La Turquoise, cabinet en assurance de dommages et services financiers, comme courtier dans le cadre d'un nouveau programme de protections conçu spécifiquement pour les propriétaires forestiers. Il s'agit d'une première au Canada.

Cette désignation est le fruit d'un processus de sélection rigoureux mené par PFC, dont l'objectif était d'identifier un partenaire de confiance capable de répondre aux besoins des quelque 480 000 propriétaires forestiers canadiens. La Turquoise, courtier national reconnu, a été retenue pour son envergure, son expertise et son engagement envers le milieu forestier.

Le programme donne accès à une gamme de produits adaptés aux réalités des producteurs, notamment une assurance contre les dommages forestiers (incendie, vent, verglas), avec des options de reboisement, de remise en état et de retrait des débris. Il comprend aussi une assurance responsabilité civile pour terre à bois ainsi que des

rabais collectifs sur les assurances habitation et automobile.

« Nous représentons plus de 480 000 propriétaires forestiers à travers le Canada, et notre rôle est de leur offrir des solutions qui soutiennent et protègent concrètement leur patrimoine. Ce partenariat avec La Turquoise garantit à nos membres l'accès à des conseillers compétents, à des protections concurrentielles et à un service personnalisé », souligne Andrew de Vries, directeur général des Propriétaires forestiers du Canada.

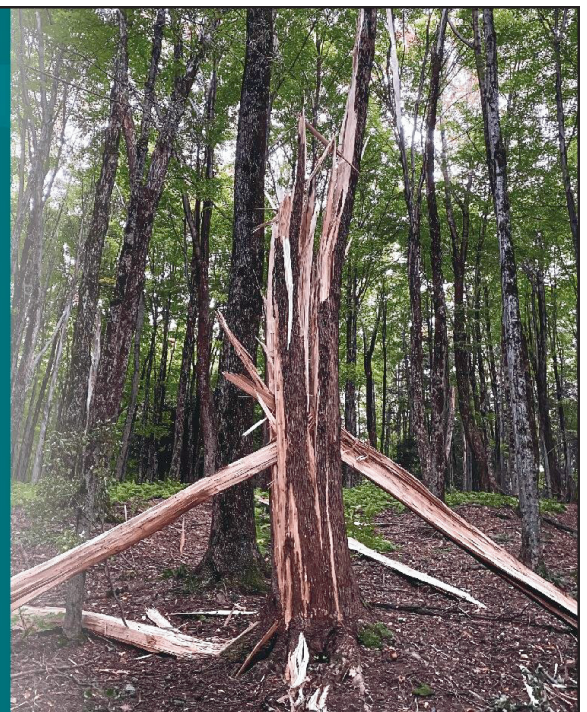
Pour se prévaloir du programme, les propriétaires forestiers doivent être membres de l'un des syndicats et offices de producteurs forestiers affiliés à la FPFQ. Une équipe de conseillers spécialisés de La Turquoise est disponible pour accompagner les membres dans l'évaluation de leurs besoins.

Pour en savoir plus, consultez foretprivee.ca/je-protège-ma-foret/assurances/. Pour obtenir une soumission, communiquez avec La Turquoise au 1-833 620-6454 ou à proprietairesforestiers@laturquoise.ca.

Ensemble pour protéger la forêt privée québécoise

Parce que protéger une forêt, c'est préserver un patrimoine durable.

- ▶ Assurance contre les dommages forestiers
- ▶ Assurance responsabilité civile pour terre à bois
- ▶ Rabais collectifs exclusifs sur vos assurances automobile et habitation



La Turquoise est fière de collaborer avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec afin d'offrir des solutions d'assurance adaptées aux réalités des propriétaires forestiers.



La Turquoise

Tél. : 1 855 572-2247 | LATURQUOISE.CA

Spécifications de production

Cascades (Kamouraska)

- Longueur des billes : 8 pi et 6 po (102 po).
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 9 cm (3 ½ po). Diamètre maximum de 52 cm (20 po).
- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (carie, bois trop nouveaux, sous-diamètres, etc.) seront refusés en entier.
- Les boudeaux doivent être empilés séparément des autres feuillus durs, formant ainsi deux groupes d'essences :
 - 1^{er} groupe : Érables, hêtres et autres feuillus durs commerciaux.
 - 2^e groupe : Les boudeaux (jaune, blanc et gris).
- Le tremble comprend les peupliers et doit être empilé séparément des deux groupes de feuillus durs.

Domtar (L'Islet-Montmagny)

- Longueur des billes : 8 pi et 4 po (100 po)
12 à 16 pi
En longueur (24 pi maximum)
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 8 cm (3 po). Diamètre maximum de 71 cm (28 po).
- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (carie, bois trop nouveaux, sous-diamètres, etc.) seront refusés en entier.
- Le tremble comprend les peupliers et doit être empilé séparément des feuillus durs.
- Les feuillus durs comprennent tous les autres feuillus.
- Les billes > 71 cm sont acceptées, mais en arrimes séparés seulement et en tronçon de 8 pi maximum.

Produits forestiers Arbec

(L'Islet-Montmagny)

- Longueur des billes : 8 pi maximum (93 à 96 po).
- Diamètre minimum au petit bout sous écorce de 10,2 cm (4 po). Diamètre maximum de 56 cm (22 po).
- Les chargements contenant plus de 5 % en volume de bois défectueux (bois sec, bois de feu ou affecté par les insectes, carie creuse, bois trop nouveaux, nœud mal rasé à l'affleurement du tronc, corps étrangers, etc...) seront refusés en entier.
- Essences : peupliers (faux-tremble, à grandes dents, deltoïdes, baumier et hybride).

Liste des agents-transporteurs

MRC Kamouraska Rivière-du-Loup* Témiscouata**

*
Notre-Dame-du-
Portage
Rivière-du-Loup

**
St-Antoine
Pohénégamook
St-Athanase

Transport Jean-François Dufour
Monsieur Jean-François Dufour
114 Route 230
Rivière-Ouelle QC G0R 1Z0
418-856-4412, 418-868-4764 cell.

Transport Laurier St-Pierre
Monsieur Laurier St-Pierre
1693 rue Principale
Pohénégamook QC G0L 1J0
418-859-2215

Transport Réal Dumont
Monsieur Réal Dumont
427 6e Rang Ouest
Saint-Joseph QC G0L 3P0
418-493-2148

Excavation Yvan Pelletier
880 4e Rang E
St-Pascal QC G0L 3Y0
418-492-5948, 418-894-5110 cell.

Les entreprises forestières Les Sapins Verts
Monsieur Étienne Boucher
115 rue St-Joseph
Notre-Dame-du-Rosaire QC G0R 2H0
418-469-2737

Services forestiers Bernier
Monsieur Steeve Bernier
497 Taché E
Saint-Marcel QC G0R 3R0
418-356-2117, 418-710-2278 cell.

MRC L'Islet Montmagny

Transport Langlois et Fils
Monsieur Sylvain Langlois
189 Route 216
Saint-Paul QC G0R 3Y0
418-469-3432

Transybel
Monsieur Yvan Bélanger
79 Rang 4 Ouest
Saint-Adalbert QC G0R 2M0
418-356-3045



Bois destinés aux marchés autres que sciage et déroulage

Kamouraska

CASCADES EMBALLAGE CARTON-CAISSE

Mise à jour : 25 mai 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Rivière-Bleue			
Peuplier (tremble)	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	39,50 \$/TMH (1000 kg)
Lots-Renversés			
Bouleau	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	47,30 \$/TMH (1000 kg)
Érable	3 ½ à 20 po	8 pi 6 po	47,30 \$/TMH (1000 kg)

IMPORTANT : séparer adéquatement le sciage de la pâte. Aucune branche, fourche, nœud mal rasé, courbe excessive et sous diamètre.

L'Islet-Montmagny

DOMTAR - WINDSOR

Mise à jour : 25 mai 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Peuplier (tremble)	3 à 28 po	8 pi 4 po 12 à 16 pi En longueur (max 24 pi)	36,50 \$/TMH (1000 kg)
Bois francs mélangés	3 à 28 po	8 pi 4 po 12 à 16 pi En longueur (max 24 pi)	49,00 \$/TMH (1000 kg)

IMPORTANT : Aucune branche, fourche, nœud mal rasé, courbe excessive et sous diamètre.
Les billes >71 cm sont acceptées mais en arrimes séparés seulement et en tronçon de 8 pi maximum.

TWIN RIVERS - EDMUNSTON

Mise à jour : 25 mai 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix usine
Sapin et Épinette ¹	Arrêt temporaire		
Biomasse Toutes Essence			

¹ Spécifications : aucun cèdre et épinette de Norvège, aucun bois sec, livraison après la récolte, 4 semaines (mai à août), 8 semaines (septembre à avril). Communiquer avec le Syndicat avant de produire.

PRODUITS FORESTIERS ARBEC

Mise à jour : 25 mai 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix usine
Peuplier (tremble)	4 à 22 po	8 pi	39,50 \$/TMH (1000 kg)

La longueur peut varier de 93 à 96 po maximum.

BOIS À PÂTE

Détenir un contingent pour le bois à pâte est nécessaire.

Pour assurer une gestion efficace des volumes, nous vous invitons à faire une demande de contingent avant de produire votre bois.

Votre collaboration est essentielle au bon fonctionnement du secteur.

BOIS CARTHAGE

Mise à jour : 25 mai 2026

Essences	Diamètre	Longueur	Prix net au producteur
Saint-Just			
Peuplier (tremble)	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		
Saint-Zacharie			
Bois francs	Aucune livraison jusqu'à nouvel ordre		
Biomasse Toutes essences			

¹ Aucune carie molle, aucun arbre mort.

² Non démêlé, carie molle acceptée, arbre sec et sain.



Bois destinés aux marchés de sciage et déroulage

Agence de vente du bois de sciage et déroulage des producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Arbitrage de la convention de mise en marché

Le Syndicat souhaite rappeler aux productrices et producteurs que l'entrée en vigueur du Règlement de l'Agence de vente des bois de sciage et de déroulage en Côte-du-Sud est reportée jusqu'à la publication d'une convention de mise en marché arbitrée.

Le processus d'arbitrage d'une convention de mise en marché entre le Syndicat et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) a débuté le 7 janvier 2026 après d'importantes mesures dilatoires du CIFQ. Fidèle à son approche habituelle, le CIFQ a déposé une demande d'accès à l'information auprès du Syndicat qui ajoute de nouveaux délais. Cette plus récente demande porte notamment sur des données de mise en marché déjà accessibles au CIFQ via ses propres membres.

D'autant plus, rappelons qu'en 2023 et 2024, le Syndicat avait invité le CIFQ à réaliser conjointement, par l'entremise d'une firme de recherche indépendante et à l'aide d'un partage de donnée complet et confidentiel, une étude des éléments clés d'une future convention. Proposition que le CIFQ avait alors déclinée. Le 26 mai dernier, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) a publié la Décision 13156 qui rejette la demande du CIFQ.

Toutefois, les groupements forestiers ont déposé dans les derniers jours un nouveau recours contre le règlement qui a été adopté par la RMAAQ, puis confirmé à la Cour supérieure du Québec. Au moment de l'écriture de ces lignes, il est difficile d'évaluer l'impact de ce plus récent recours, mais il est possible que de nouveaux délais s'ajoutent. En ce sens, par ce plus récent recours dilatoire, les groupements forestiers semblent satisfaits des conditions de marchés puisqu'ils tentent à tout prix de ralentir la mise en œuvre du règlement.

Nous sommes conscients qu'en cette période de crise forestière, chaque jour de retard dans l'entrée en vigueur du règlement représente des pertes réelles et concrètes pour les productrices et producteurs, surtout considérant que leur situation d'affaires continue de se dégrader de façon importante.

Exemple, la valeur du bois rond (SEP) nécessaire à la construction d'une maison moyenne en 2000 était de 4 296 \$, soit 1,4 % de la valeur totale. 25 ans plus tard, bien que le prix final de la construction d'une nouvelle maison similaire a plus que doublé, le bois rond nécessaire pour produire les matériaux est de 5 305 \$, soit 0,8 % de la valeur totale.

Aujourd'hui, ce sont ces quelques milliers de dollars représentant une hausse de 23,5 % que doivent se partager le producteur, l'entrepreneur et le transporteur. Un partage qui est de plus en plus difficile considérant que durant cette même période :

- Le prix nominal du pétrole a augmenté de **178 %**
- Les taxes municipales ont augmenté de **291 %**
- Les conditions salariales minimales ont augmenté de **133 %**

D'autant plus qu'au bout du compte ce sont les producteurs qui se trouvent à assumer la plus grande pression sur leurs marges d'opérations. Après tout, c'est eux qui paient.

Le Syndicat poursuit ses démarches pour faire avancer ce dossier crucial, qui se heurte à d'importantes manœuvres dilatoires. D'ici l'entrée en vigueur du règlement, aucun changement n'est apporté au fonctionnement de la mise en marché de ces bois.

Pour ne rien manquer au sujet de l'Agence de vente, inscrivez-vous à notre infolettre au www.spbcs.ca.

SAPIN ET ÉPINETTES

Bois Cargault - Saint-Pamphile

Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099

Mise à jour : 20 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Ép. Norvège	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	250 \$/Corde

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Bois Daaquam - Saint-Just-de-Bretenières

Léandre Rouleau - (418) 244-3608 ext. 236 ou (418) 625-0594

Table de Roy Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	6 po et +	625 \$/MPMP
	Sciage	14 pi 6 po	6 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	12 pi 6 po	5 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage A	10 pi 4 po	4 po et +	310 \$/Corde
	Sciage	9 pi 4 po	4 po et +	280 \$/Corde

Diamètre 7, 8 et 9 po, aucune carie. 10 po et plus tolérance 1/3 de carie.
(A) Contactez l'acheteur ou le mesureur avant de produire ou de livrer du 10 pi.

Bois Daaquam - Saint-Pamphile

Raymond Laverdière - (418) 356-4260

Table de Roy Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette	Sciage A	en longueur	4 po et +	85 \$/TIV
Ép. Norvège	Sciage B	12 pi 6 po	8 po et +	480 \$/Corde
Sapin	Sciage A	en longueur	4 po et +	75 \$/TIV
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	6 po et +	625 \$/MPMP
	Sciage	14 pi 6 po	6 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	12 pi 6 po	5 po et +	570 \$/MPMP
	Sciage	10 pi 4 po	4 po et +	310 \$/Corde
	Sciage	9 pi 4 po	4 po et +	280 \$/Corde

Contactez l'acheteur avant de produire.
(A) Diamètre minimum au pied de 7 po, à la tête 4 po. Diamètre 7, 8 et 9 po, aucune carie, 10 po et plus tolérance 1/3 de carie.
(B) Doit être démêlée séparément.

Clermont Hamel - Saint-Éphrem-de-Beauce

Sylvain Faucher (418) 222-2347

Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage	16 pi 6 po	5 po et +	1000 \$/Corde
	Sciage	12 pi 6 po	4 po et +	650 \$/Corde

L'épinette de champs sera refusée. Veuillez contacter l'acheteur avant de produire des billots longs. Horaire de réception : du lundi au jeudi de 6 h 00 à 12 h 00 et 12 h 30 à 20 h 00 et le vendredi de 6 h 00 à 12 h 00.

Matériaux Blanchet - Saint-Pamphile
 Caroline Dubé - (418) 356-3344 ext. 531 ou (418) 710-0751
 Mise à jour : 20 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette	Sciage C	16 pi 6 po	6 po et +	1025 \$/Corde
	Sciage C	12 pi 6 po	5 po et +	700 \$/Corde
	Sciage AC	en longueur	4 po et +	89 \$/TIV
Sapin	Sciage C	16 pi 6 po	6 po et +	1025 \$/Corde
	Sciage C	12 pi 6 po	5 po et +	700 \$/Corde
	Sciage AC	en longueur	4 po et +	78 \$/TIV
Sapin-épinette	Sciage B	10 pi 4 po	4 po et +	65 \$/TIV
	Sciage B	9 pi 4 po	4 po et +	65 \$/TIV

Communiquer avec le personnel des achats avant de produire et de livrer. Prix pour des produits de qualité, exempts de défauts et ébranchage près du tronc. Selon la qualité des produits, des réductions peuvent être appliquées et/ou des chargements refusés.
 TIV = tonne impériale verte = 2000 lbs, une corde = 4 pi x 8 pi de façade. Facteur moyen estimé dans le 12 pi de 1,2 MPMP/corde et 1,65 MPMP/corde dans le 16 pi.
 (A) Minimum de 7 po à la souche toléré, pas de bois d'éclaircie. Sans pourriture pour le 7, 8 et 9 po, 10 po et plus maximum 1/3 de carie.
 (B) Vous devez livrer des billots afin de livrer eu 10 pi 4 po ou du 9 pi 4 po.
 (C) Démêler l'épinette et le sapin dans les empilements de 12 pi, 16 pi et en longueur.

René Bernard - Saint-Zacharie
 Bob Lachance - (418) 225-1063
 Table internationale Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Épinette de Norvège	Arrêt temporaire			
Sapin-épinette				

Les billots doivent avoir une surlongueur de 6 po. Les billots droits et nœuds bien rasés. La carie sera déduite pour chaque bille. L'épinette de Norvège doit être séparée voyage.

Scierie Alexandre Lemay et fils - Sainte-Marie
 Stéphane Lemay - (418) 387-5670
 Mise à jour : 5 mai 2025

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Sapin-épinette	Sciage C	9 pi 4 po	4 à 14 po	440\$/Corde
	Sciage B	9 pi 4 po	4 à 8 po	340 \$/Corde
	Sciage A	9 pi 4 po	4 à 6 po	280 \$/Corde
	Sciage B	8 pi 4 po	3 ½ x 14 po	300 \$/Corde
	Sciage A	8 pi 4 po	4 à 6 po	260 \$/Corde

Aucune réception de billots le vendredi après 11 h 30 h. Les prix peuvent varier si le bois est de mauvaise qualité. Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5 po seront refusés. Le bois rouge ou pourri ne sera pas toléré. Seules les essences de sapin-épinette sont acceptées, aucun achat d'épinette de Norvège. Aucun bois de champs. Diamètre : minimum 4 po, maximum 14 po et surlongueur 4 po demandée. Les billots doivent être triés par longueur (8pi ou 9 pi).
 (A) Qualité AA
 (B) Qualité AAA, 30 % du voyage > 6 po
 (C) Qualité PREMIUM, 30 % du voyage > 8 po

AUTRES RÉSINEUX

Bardobec - Saint-Just-de-Bretenières
 Frédéric Lacroix - (418) 244-3612
 Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage	8 pi 4 po	8 po et +	115 \$/TIV
	Sciage A	en longueur	4 po et +	115 \$/TIV

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.
 (A) Minimum 12 po à la souche.

Bois Cargault - Saint-Pamphile
 Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099
 Mise à jour : 20 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Mélèze	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	250 \$/Corde

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Clermont Hamel - Saint-Éphrem-de-Beauce
 Sylvain Faucher (418) 222-2347
 Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin blanc	Arrêt des achats de pin blanc à partir du 1^{er} avril 2026			
Pruche	Sciage AB	10-12-16 pi 6 po	8 po et +	500 \$/MPMP

Aucun achat de pin rouge. Veuillez contacter l'acheteur avant de produire des billots longs ou d'effectuer toute coupe dans une plantation de pin blanc. Horaire de réception : du lundi au jeudi de 6 h 00 à 12 h 00 et 12 h 30 à 20 h 00 et le vendredi de 6 h 00 à 12 h 00.
 (A) Les billots serviront à faire des poutres (Beam). Ne veulent aucune bille de palette, de mauvaise qualité ou plein de nœud.
 (B) Les billots doivent être fraîchement sciés, droit et sain. Aucune fourche, aucune rouille, aucun nœud baillonette et aucune pourriture ne sera admise.
 (C) Courbe max de 2 po, nœud noir max 1 ½ po, nœud rouge 3 po pas chauffé.
 (D) Doit être très droit, aucune pourriture, aucun nœud rouge + 3 po, noir + 1 ½ po.
 (E) Courbe max de 2 po, pas de billot chauffé ou rouge.

Les Bardeaux Lajoie - Saint-Eusèbe
 Louise Morin ou Isabelle Lajoie - (418) 899-2541
 Mise à jour : 13 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeaux	8 pi 4 po	8 po et +	325 \$/Corde
	Sciage	8 pi 4 po	4 po et +	325 \$/Corde
	Sciage	6 pi 4 po	5 po et +	180 \$/Corde

Prendre entente avec l'acheteur avant de produire.

Maibec - Saint-Pamphile
 Luc Lambert - (418) 208-1656 - luc.lambert@maibec.com
 Mise à jour : 25 mai 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeau	8 pi 8 po	8 po et +	450 \$/Corde
	Bardeau	12-16 pi 6 po	8 po et +	120 \$/TIV
	Bardeau A	en longueur	5 po et +	120 \$/TIV

Communiquer avec l'acheteur avant de produire. Il vous fera parvenir un livret de spécifications. Bois produit avec multifonctionnelle à rouleaux accepté. Toutes billes dont les diamètres sont de 16 po et moins doivent contenir un minimum de trois quartiers avec 4 po de bois sain en périphérie de celles-ci. Toutes les billes dont les diamètres ont plus de 16 po et doivent contenir un minimum de trois quartiers avec 5 po de bois sain en périphérie de celles-ci.
 (A) Diamètre minimum est de 12 po à la souche.

Mobilier Rustique - Saint-Martin
 Marco Guay - (418) 278-3520
 Table de Roy Mise à jour : 7 avril 2026

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage B	10-12 pi 6 po	4 po et +	550 \$/MPMP
	Sciage A	10-12 pi 6 po	4 po et +	400 \$/MPMP

Contactez-nous avant de produire pour plus d'informations. Livraison du lundi au jeudi de 7 h à 17 h. Surlongueur : 4 à 6 po requise pour tous les morceaux. 8 pi : Démêlage obligatoire selon le diamètre. Bois produit avec multifonctionnel à rouleaux accepté.
 (A) Qualité A : pourriture maximum de 1 po à la condition que la bille ait un diamètre minimum de 6 po, aucune fourche, courbe maximale de 2 po.
 (B) Qualité AA : aucune pourriture, aucune fourche et courbe maximale de 1 po.

René Bernard - Saint-Zacharie
Bob Lachance - (418) 225-1063
Table internationale **Mise à jour : 14 mars 2026**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin blanc	Prime A	16 pi	14 po et +	700 \$/MPMP
	Sciage B	12-14-16 pi	8 po et +	525 \$/MPMP
	Palette	8 à 16 pi	8 po et +	425 \$/MPMP
Pin rouge	Arrêt temporaire			

Les billots doivent avoir une surlongueur de 6 po. Les billots droits et nœuds bien rasés. La carie sera déduite pour chaque bille.
 (A) Billots de 16 pi 4 face claire, MIN 14 po.
 (B) Maximum nœuds 3,5 po rouge et sain et 1,5 po noir seulement 12 et 16 pi (doit avoir 70 % de 16 pi). Maximum de 5 % de 10 pi et 7 % de 8 pi.
 (C) Peut être mixe en longueur dans le voyage.
 (D) Respecter les longueur/diamètre (8.5 po dans le 10 pi et 6.5 po dans le 16 pi pour le diamètre minimum sont tolérés.)

SBC Cedar - Saint-Prosper
Sylvain Garneau - (418) 594-6201, ext. 144
Table internationale **Mise à jour : 17 février 2025**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Bardeaux	8 pi 6 po	8 ½ po et +	400 \$/Corde
	Bardeaux	12-16 pi 6 po	8 ½ po et +	109 \$/TIV
	Bardeaux A	En longueur	5 po et +	109 \$/TIV

Contactez l'acheteur avant de produire.
 (A) Diamètre minimum de 12 po à la souche.

Stella-Jones - Gatineau
Christian Vézina - (819) 962-3417 et Martin Dinelle - (514) 226-0380
Table internationale **Mise à jour : 28 mai 2026**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Pin gris, Pin rouge	Poteau AF	62 pi	8 po et +	210 \$/Poteau
	Poteau AE	57 pi	8 po et +	180 \$/Poteau
	Poteau AD	52 pi	8 po et +	150 \$/Poteau
	Poteau AC	47 pi	8 po et +	110 \$/Poteau
	Poteau AB	42 pi	7 ½ po et +	88 \$/Poteau

Contactez l'acheteur avant la coupe pour connaître les spécifications. Aucune carie ou pourriture, aucune section morte sur le tronc, pas de coude, courbure légère acceptée.
 (A) Le prix affiché est à la tige et non au mètre cube.
 (B) Circonférence à 6 pi de la souche: 39 à 46 po et circonférence min. au fin bout: 23 po.
 (C) Circonférence à 6 pi de la souche: 42 à 48 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.
 (D) Circonférence à 6 pi de la souche: 47 à 53 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.
 (E) Circonférence à 6 pi de la souche: 48 à 54 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.
 (F) Circonférence à 6 pi de la souche: 50 à 56 po et circonférence min. au fin bout: 25 po.

Waska Clair Industrial Development Corp.Ltd - Clair
François Levasseur - (506) 992-5106
Table internationale **Mise à jour : 20 mai 2026**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Cèdre	Sciage CD	6 pi 4 po	5 à 11 po	330 \$/Corde
	Sciage D	13 pi	5 à 11 po	650 \$/Corde
	Bardeaux	8 pi 8 po	9 po et +	450 \$/corde

Tous les camionneurs doivent se présenter à l'office de Waska avec leur équipement de sécurité pour être mesuré du lundi au jeudi de 6 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 6 h 30 à 11 h 30 (heure du Québec)
 (C) Diamètre à l'intérieure de l'écorce, bois droit et sain.
 (D) Aucune pourriture acceptée.



**INSCRIVEZ-VOUS À
 NOTRE INFOLETTRE**
www.spbcs.ca

FEUILLUS DURS

Amex Bois Franc Inc. - Plessisville
Annie Lavoie - (819) 362-8307, (819) 291-2929
Table internationale **Mise à jour : 20 mai 2026**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Avant de livrer, veuillez téléphoner pour obtenir un numéro de référence. Ci-dessous, on retrouve les essences, les qualités et les longueurs possibles.				
Bouleau blanc	Sci.4FC	8-9-10-11-12-	Communiquer avec l'acheteur pour connaître les diamètres et les prix correspondants. Ou, consulter le site Internet du Syndicat. www.spbcs.ca	
Bouleau jaune (merisier)	Sci.3FC	13-14-15-16 pi		
Érable à sucre	Sci.2FC	4 po		
Érable rouge (plaine)	Sci.1FC			
Frêne blanc	Sciage			

Couper vos billots le plus droit possible, une courbe est un défaut majeur. Perte de volume et/ou grade selon la sévérité de la courbe. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34 po. Les billes plus grosses seront rejetées et non payées.

Bégin et Bégin - Lots-Renversés
Luc Fortin (418) 894-8866
Table internationale **Mise à jour : 3 juin 2025**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	Sci.2FC A	9 pi 6 po	14 po et +	746 \$/MPMP
	Sci.2FC A	9 pi 6 po	11 po et +	565 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	14 po et +	693 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	462 \$/MPMP
	Sci.2FC B	8 pi 6 po	9 po et +	360 \$/MPMP
Érable à sucre	Sci.2FC A	9 pi 6 po	14 po et +	767 \$/MPMP
	Sci.2FC A	9 pi 6 po	11 po et +	581 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	14 po et +	713 \$/MPMP
	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	475 \$/MPMP
	Sci.2FC B	8 pi 6 po	9 po et +	370 \$/MPMP
Érable à sucre, Érable rouge (plaine), Hêtre bouleaux	Sciage C	8 pi 6 po	6 po et +	70 \$/TMV
Érable rouge (plaine)	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	300 \$/MPMP
Frêne, Hêtre	Sci.2FC A	8 pi 6 po	10 po et +	200 \$/MPMP

L'acheteur peut se déplacer sur le chantier. Les billots ne répondant pas aux critères seront payés selon leurs qualités. Les billots provenant d'érablière ayant déjà été entaillée seront payés en palette (billes avec trous d'entrailles). Les billes coupées en période de sève doivent être transportées au maximum 2 semaines après la coupe.
 Face claire : aucun défaut sur minimum 2 faces
 Fourche : aucune fourche
 Fente droite : acceptée sur 1 face seulement
 Ébranchage : nœud à ras du tronc
 (A) Moins de 50 % de coeur.
 (B) Plus de 50 % de coeur.
 (C) Sains et droits.

Bois Cargault - Saint-Pamphile
Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099
Table internationale **Mise à jour : 20 mai 2026**

Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	260 \$/Corde
Feuillus durs mélangés	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	260 \$/Corde

Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.

Scierie Arbotek - Saint-Just-de-Bretenières Mario Legros - (418) 244-3691 Table internationale				
				Mise à jour : 20 mai 2026
Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc				
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)				
Bouleau jaune (merisier)				
Bouleau jaune, Érable à sucre, rouge (plaine)			Arrêt temporaire	
Érable à sucre			Aucun achat	
Érable rouge (plaine)				
<p>Contactez l'acheteur avant de produire. L'acheteur peut se déplacer selon le chantier. Les billes doivent être fraîchement coupées. Les billes provenant d'érablières et ayant déjà été entaillées seront refusées.</p> <p>(A) Maximum 33 % de cœur. (B) Longueurs de 8 pi 9 po à 10 pi 6 po. (C) Maximum 50 % de cœur. (D) Plus de 50 % de cœur. (F) Maximum 1/3 du diamètre en pourriture. (G) Diamètre minimum de 12 po au gros bout. (H) Bois frais et sain nœuds bien rasés pas de fourche. Courbure max. de 2 po. Doit avoir 2 po d'aubier blanc (équivalent à un prix de 330-335 \$/corde de 8 pi). (I) Petits défauts. 33 % de cœur.</p>				

Scierie Saint-Fabien - Saint-Fabien (418) 869-2761				
				Mise à jour : 20 mai 2026
Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Bouleau blanc, Bouleau jaune (merisier)	Sciage A	8 pi 4 po	6 po et +	305 \$/Corde
	Sciage	8 pi 4 po	6 po et +	300\$/Corde
<p>Communiquer avec la scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chichots et le bois sec ne sont pas acceptés. Bonus possible sous certaines conditions. (A) Prix à l'Ouest de Rivière-du-Loup.</p>				

TREMBLE				
Bois Cargault - Saint-Pamphile Jérôme Labrecque (418) 356-6877 et Julie Paré - (418) 356-5099 Mise à jour : 20 mai 2026				
Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier (tremble)	Sciage	8 pi 6 po	6 ½ po et +	250 \$/Corde
Les billes doivent être saines, droites et avoir les nœuds bien rasés.				

Groupe NBG - Rivière-Bleue Luc Fortin - (418) 894-8866				
				Mise à jour : 2 février 2026
Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier (tremble)	Sciage	8 pi 5 po	8 po et +	315 \$/Corde
	Sciage A	8 pi 5 po	6 po et +	290 \$/Corde
	Palette B	8 pi 5 po	4 po et +	130 \$/Corde
<p>Bois frais seulement. Les billes doivent être saines et droites, ébranchées à fleur de tronc et façonnées à angle droit. (A) Aucune carie, pas de peuplier baumier. (B) Maximum 10 % du volume total des livraisons sera accepté pour cette catégorie.</p>				

Scierie Saint-Fabien - Saint-Fabien (418) 869-2761				
				Mise à jour : 20 mai 2026
Essence	Qualité	Longueur	Diamètre	Prix à l'usine
Peuplier (tremble)	Sciage A	8 pi 4 po	5 po et +	300 \$/Corde
	Sciage	8 pi 4 po	5 po et +	295 \$/Corde
	Sciage A	7 pi 5 po	5 po et +	290 \$/Corde
	Sciage	7 pi 5 po	5 po et +	285 \$/Corde
<p>Communiquer avec la scierie avant la production. Les traits de scie doivent être perpendiculaires à l'axe de la bille, les branches et les nœuds coupés à l'affleurement du tronc. Les billes doivent être droites, saines, sans fourche ou corps étranger. Les chichots et le bois sec ne sont pas acceptés. Le peuplier baumier n'est pas accepté. Bois récolté en période de sève refusé. Bonus possible sous certaines conditions. (A) Prix à l'Ouest de Rivière-du-Loup.</p>				



PrixBois.ca
 Est l'outil par excellence
 pour connaître les spécifications
 et les prix du bois!
 Inscrivez-vous
 aux alertes de prix...



VISITEZ NOTRE SITE WEB
www.spbcs.ca

L'application Forair, un nouvel outil d'aide à la décision

Charles-Philippe Tremblay-Bégin
Conseiller aux communications et relations publiques
Fédération des producteurs forestiers du Québec

Les 162 900 propriétaires forestiers du Québec connaissent bien leur forêt, mais disposent rarement de l'information nécessaire pour en tirer pleinement parti. Rendre les données forestières plus accessibles, c'est l'objectif derrière l'application Forair, développée par la firme du même nom en partenariat avec la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ).

Membre fondateur du projet, la Fédération a soutenu le développement de l'outil en s'appuyant sur sa connaissance du milieu et sur le réseau de ses 13 syndicats et offices affiliés, afin de s'assurer qu'il soit arrimé aux services déjà offerts sur le terrain et aux réalités vécues au quotidien.

L'application s'appuie sur des données forestières qui existent déjà pour une grande partie des propriétés du Québec, notamment les inventaires écoforestiers et les relevés LiDAR du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)¹. Toutefois, ces données ont été produites à des fins de planification territoriale et de gestion professionnelle, et non pour être consultées directement par les propriétaires. Elles sont hébergées sur des plateformes qui requièrent souvent des logiciels spécialisés et sont rarement accompagnées d'explications permettant de s'y retrouver sans formation préalable. C'est précisément cette barrière que Forair cherche à lever.

Un portrait structuré de sa propriété

Une fois inscrit à la plateforme, le propriétaire accède à une carte interactive intuitive qui regroupe les informations forestières propres à son boisé. L'application gratuite s'adresse aussi bien aux producteurs forestiers enregistrés qu'aux agriculteurs possédant une forêt et aux nouveaux propriétaires. On y trouvera notamment une photo aérienne de la propriété, les limites cadastrales, ainsi que des renseignements sur la composition, la hauteur, la densité et l'âge des peuplements forestiers. S'y ajoutent également les lacs, les cours d'eau, les milieux humides potentiels et les infrastructures, telles que les chemins et les bâtiments.

Orienter ses décisions, adapter ses interventions

Au-delà du portrait de sa forêt, l'application aide le propriétaire à structurer sa réflexion avant d'intervenir sur



son boisé. Elle lui permet, par exemple, de déterminer quels secteurs méritent une attention particulière, d'évaluer où la protection est prioritaire et de repérer les zones où une intervention pourrait être envisagée. Elle aide aussi à déterminer les peuplements qui pourraient bénéficier de travaux pour renforcer leur résilience, à repérer les zones à protéger, et à évaluer le potentiel de participer à un projet de séquestration de CO₂ de sa forêt².

Ces repères peuvent faire la différence entre un intérêt général pour sa forêt et une démarche concrète d'aménagement. En pratique, cela signifie pouvoir déterminer quels travaux réaliser en priorité, éviter de reporter une intervention qui profiterait à la croissance du peuplement, ou encore repérer un secteur qu'il vaudrait mieux protéger avant d'intervenir. Ce sont des décisions que les propriétaires prennent déjà, mais souvent par instinct, sans données tangibles, ce qui peut mener à des interventions mal ciblées ou à un boisé dont le potentiel n'est pas optimisé. Qu'il s'agisse d'un propriétaire qui envisage une mise en marché de bois ou d'un autre dont la priorité est la santé de sa forêt, l'application a été pensée pour s'adapter à cette diversité en proposant des conseils correspondant aux valeurs et aux objectifs de chacun.

Un tremplin vers le plan d'aménagement forestier

Les propriétaires souhaitant commencer à planifier leurs interventions forestières pourront commander un plan d'aménagement forestier directement à partir de la plateforme. Approuvé et signé par un ingénieur forestier, ce plan offrira au propriétaire une vision d'ensemble pour planifier ses actions de façon ordonnée et cohérente, plutôt que de réagir ponctuellement à chaque situation. Son obtention donnera également accès au statut de producteur forestier enregistré et, par le fait même, aux mesures de soutien financier pour réaliser des travaux sylvicoles³.

Par exemple, le programme de remboursement des taxes foncières peut couvrir en partie, voire en totalité, le coût du plan d'aménagement forestier pour les propriétaires admissibles. Précisons que les agriculteurs et les acériculteurs dont la propriété est reconnue comme un immeuble agricole ne sont pas admissibles à cette mesure, puisqu'ils bénéficient d'un programme de taxes foncières distinct.

L'expertise terrain d'un conseiller forestier demeure essentielle pour la mise en œuvre des travaux. L'application vise à préparer le propriétaire en amont pour qu'il tire le meilleur parti de cet accompagnement.

« Un propriétaire qui arrive auprès de son conseiller avec une idée claire de son lot, ça crée un échange complètement différent. Le conseiller peut aller droit au but au lieu de partir de zéro », illustre William Métivier, ingénieur forestier et cofondateur de Forair.

Vers un accompagnement professionnel

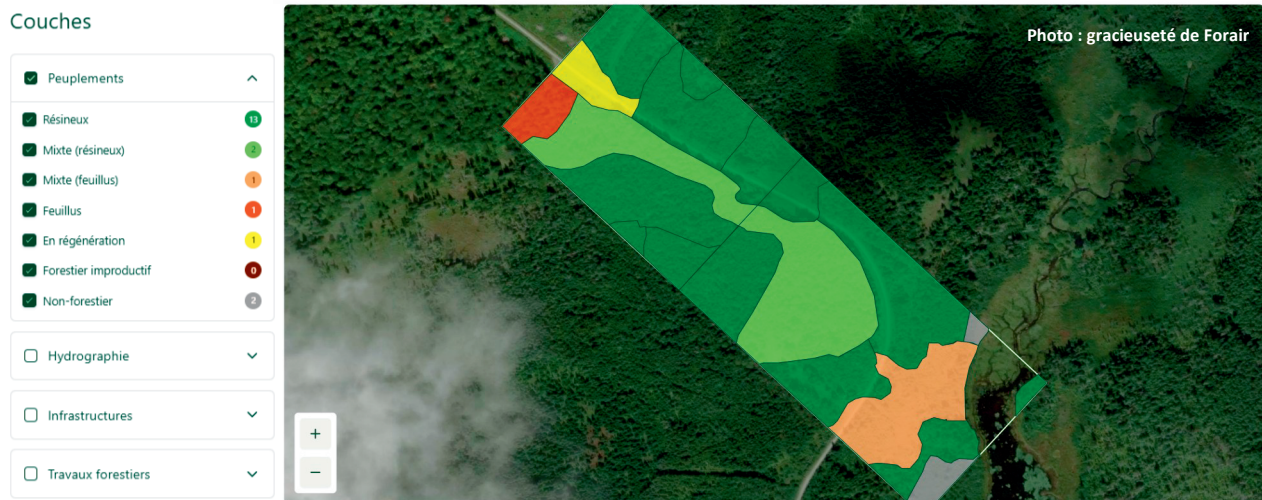
Plusieurs propriétaires méconnaissent encore les mesures de soutien financier auxquelles ils pourraient avoir accès et les démarches pour en bénéficier. En intégrant directe-

ment dans l'application le parcours menant au plan d'aménagement et au statut de producteur forestier, Forair vise à simplifier les étapes et à guider le propriétaire vers les bons interlocuteurs et les bons programmes.

Lancement et inscription

La première version de l'application Forair voit le jour au printemps 2026. L'inscription est gratuite et ouverte à tous les propriétaires possédant au moins quatre hectares de forêt. L'application est accessible à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone intelligent. Seuls les propriétaires inscrits ont accès aux informations relatives à leur propriété, afin de protéger la confidentialité des données de chaque propriétaire. La plateforme est conçue pour évoluer dans le temps, notamment avec l'ajout d'une application mobile, d'outils liés aux enjeux de biodiversité et d'un portail pour les professionnels forestiers. Pour en savoir davantage, consultez forair.ca.

1. Les données écoforestières et les relevés LiDAR du MRNF sont accessibles sur le portail Données Québec (donneesquebec.ca).
2. Pour plus d'information sur la séquestration du carbone, consultez l'article de septembre 2025 de Jonathan Sabourin et Emmanuelle Boulfroy du CERFO sur le sujet.
3. <https://www.foretprivee.ca/je-cherche-du-financement/programme-daide/>



Une fois inscrit à la plateforme, le propriétaire accède à une carte interactive intuitive qui regroupe les informations forestières propres à son boisé.

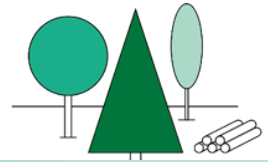
L'application Forair propose un parcours en trois étapes :

1. Consulter le portrait forestier de son boisé;
2. Commander un plan d'aménagement forestier (PAF);
3. Mettre en œuvre les recommandations de ce plan avec l'aide d'un conseiller forestier, que le propriétaire sera invité à contacter à travers l'application.

Au terme de ces trois étapes, le plan d'aménagement demeurera consultable à tout moment dans l'application, permettant au propriétaire d'en assurer le suivi au fil du temps. Scanner le code ci-bas pour s'inscrire.



Rapport des assemblées générales annuelles



Plus de 156 producteurs, membres et invités ont participé aux assemblées générales annuelles qui se sont tenues le 14 mai dernier à Saint-Jean-Port-Joli. Le conseil d'administration se joint à l'équipe du Syndicat afin de remercier toutes les personnes présentes pour leur engagement, leur participation et leur contribution.

Le conseil d'administration

Deux des trois administrateurs dont le mandat arrivait à échéance ont été réélus dans leur zone respective pour un mandat de trois ans. Il s'agit de : M. **Pierre Lemieux** (zone Montmagny A) et M. **Épiphané Caron** (zone L'Islet B).

Dans la zone Kamouraska 3, M. **Pierrick Pelletier-Guimond** fait son entrée au conseil d'administration. Les producteurs lui souhaitent la bienvenue et lui offrent leur appui pour ce nouveau mandat. Il succède à M. **Daniel Anctil**, à qui l'on adresse des remerciements sincères pour son engagement et les années consacrées à la défense des intérêts des producteurs forestiers.

ZONE	Administrateur
Kamouraska 1	Noël Dionne
Kamouraska 2	Mario Lévesque, 1 ^{er} Vice-président
Kamouraska 3	Pierrick Pelletier-Guimond
L'Islet A	Serge St-Pierre
L'Islet B	Épiphané Caron
Montmagny A	Pierre Lemieux, Président
Montmagny B	Steve Pépin, 2 ^e Vice-président

Résolutions adoptées

Les producteurs et les membres ont adopté quatre résolutions qu'ils souhaitent voir prises en considération par les autorités concernées.

Elles portent notamment sur : la fiscalité municipale applicable aux immeubles forestiers, les lignes à haute tension du projet Appalaches-Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec, le principe de résidualité dans le cadre de la réforme du régime forestier, le marché du carbone.

La FPFQ présente à l'assemblée

Le directeur général de la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), M. **Vincent Miville** est venu à la rencontre des producteurs. Les discussions ont porté principalement sur la réforme du régime forestier ainsi que sur le projet de Loi 11. M. Miville a répondu aux questions des producteurs, venus s'informer des enjeux actuels du secteur forestier.

MISE À JOUR DE VOTRE DOSSIER DE PRODUCTEUR

N'oubliez pas que vous êtes responsable de tenir votre dossier à jour. Si l'une des situations suivantes vous est applicable, veuillez communiquer avec le Syndicat par courriel administration@spbcs.ca :

- Achat ou vente de lot(s)
- Je ne suis plus propriétaire ou je ne possède plus 4 ha de boisé
- Changement de représentant
- Changement de coordonnées
- Décès du propriétaire

Publié trois (3) fois par année avec la contribution du fonds forestier des producteurs de bois de la Côte-du-Sud.

Distribution : aux producteurs de bois de la Côte-du-Sud

Tirage : 3 000 exemplaires

Impression : Base 132

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2026

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée à :

Syndicat des Producteurs de Bois de la Côte-du-Sud
1120 6^e Avenue Bureau 400, La Pocatière (QC) G0R 1Z0

Tél. : (418) 856-4639 | Télécopieur : (418) 856-2775

Courriel : administration@spbcs.ca | Site Internet : www.spbcs.ca

